

# PROCES-VERBAL

## DE LA 57<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence du 20 mars 2021 (sur exercice 2020)

Validé par le Comité directeur du 5 mai 2021  
Adopté par l'Assemblée générale du 26 mars 2022

### Assemblée générale numérique en visioconférence

Le 20 mars 2021, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

#### Comité directeur

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, et Thierry VERMEERSCH.

Hélène EDIAR (absente excusée), Agnès EUDIER (absente).

**Responsables de commission :** Catherine CHALOPIN, Denis GENEVES.

**Direction technique nationale :** Marie-Violaine PALCAU (DTN).

**Personnel fédéral :** Nathalie MATTON.

**Commissaire aux comptes :** Aymeric JANET (cabinet Auréalys).

**Expert-comptable :** David GEOFFROY (Cabinet Sopreca).

**Vérificateurs aux comptes :** Rémi BAUDOT et Jean-Michel LEDI.

**Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales :** Evelyne CAMARROQUE, Claudie GREVET, Joël LE COZ (Jean-Marie TORRES, absent).

**Membres de la Fédération invités :** Jean-Paul TERS, Président d'honneur et Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur (Marie-France CHARLES et Edmond SZECHENYI, Présidents d'honneur et Alain MATTON, membre d'honneur, excusés).

**Invités :** Alexandra DERVILLEZ, Présidente Ligue Calédonienne nouvellement affiliée et Philippe POGU, Président Ligue Grand Est.

**Liges :** **Auvergne-Rhône-Alpes :** (5 représentants, détenant 38 voix) Bernard DAHY (arrivé à 9h45), Jean-Claude RAGACHE, Lucas TOULIER ANCIAN, François GINTZBURGER, Olivier TARDY.

**Bourgogne-Franche-Comté :** (2 représentants, détenant 16 voix) Valentin PALCAU, Jean-Charles LALEVEE.

**Bretagne :** (1 représentant, détenant 8 voix) Joël LE COZ.

**Centre :** (1 représentant, détenant 5 voix) Absent.

**Grand-Est :** (3 représentants, détenant 18 voix) Evelyne THIEBAUT, Virginie BLUM, Lucas CHAPELOT.

**Hauts-de-France :** (2 représentants, détenant 12 voix) Bertrand PATURET, Sylvain CLABAUX.

**Ile-de-France :** (3 représentants, détenant 18 voix) Dominique BRET, Stéphane DRUZETIC, Michel HUET.

**Normandie :** (1 représentant, détenant 7 voix) Jean-Pierre CALANDOT.

**Nouvelle-Aquitaine :** (3 représentants, détenant 24 voix) Stéphanie BERTHELOT, Patrick ROBIN, Mickaël PARZYCH (arrivé à 14h).

**Occitanie :** (2 représentants, détenant 16 voix) Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN.

**Pays-de-la-Loire :** (1 représentant, détenant 4 voix) Yann RICHARD.

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur :** (2 représentants, détenant 15 voix) Daniel ANDRE, Laurent CHAMPIGNY.

**Collège des membres associés :** (pas de représentant désigné, détenant 1 voix).

**8h30 à 8h55** : Accueil des participants, contrôle des pouvoirs et vérification du quorum.

**8h55 à 9h00** : Le Président propose à Evelyne CAMARROQUE de lancer le vote Test.

**VOTE test** : 146 voix pour « J'ai compris », 5 voix pour « Je n'ai pas compris », 9 abstentions

### **Samedi 20 mars 2021 à 9h00 : Ouverture de la 57<sup>ème</sup> Assemblée Générale numérique en visioconférence**

Au 31 décembre 2020, la FFCO comptait 8888 licenciés autorisant statutairement 26 représentants détenant 181 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

11 ligues sur 12 sont représentées, le Collège des membres associés n'est pas représenté, soit 23 représentants détenant 160 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

#### **1. Introduction**

Le Président, Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette deuxième Assemblée Générale numérique en visioconférence et regrette que celle-ci ne puisse encore pas se tenir en présentiel du fait de la situation sanitaire.

Le Président remercie ensuite vivement le personnel FFCO, Nathalie et Laureen, ainsi que le Secrétaire Général, Jean Philippe STEFANINI, pour tout le travail de préparation de cette AG en visioconférence et le paramétrage de l'outil NUAG.

Le Président accueille une invitée, Alexandra DERVILLEZ, première Présidente de la Ligue de Nouvelle Calédonie nouvellement créée.

Désignation des secrétaires de séance : Marie Claudine PERRIN, Joël POULAIN et Patrick CAPBERN.

Désignation des scrutateurs : Evelyne CAMARROQUE et Jean Philippe STEFANINI (votes sécurisés par l'outil NÜAG).

#### **2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020**

Intervention de Mr JANET, Commissaire aux Comptes, qui a constaté une erreur en parcourant le dossier de l'AG, au point 6 du PV de l'Assemblée Générale du 21/11/2020, relatif à son intervention « il justifie la constitution de la provision de 39 939 euros dans le cadre de la gestion des risques prudente ». Il convient de remplacer les « 39 939 euros » par « 78 861 euros », montant de la provision constituée en 2019 pour couvrir le litige SEVANOVA.

**VOTE n° 1** : 160 adoptions : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21/11/2020 est **adopté à l'unanimité**.

#### **3. Rapport moral du Président, Michel EDIAR**

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. dossier AG).

Après lecture de celui-ci, aucune remarque ou question n'est formulée.

#### **4. Rapport de gestion du Trésorier, Mathieu LEMERCIER**

Avant son rapport de gestion, le Trésorier tient à présenter ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont accompagné dans sa mission de Trésorier : à Mr JANET (Commissaire aux Comptes) pour ses conseils, à Mr GEOFFROY (Expert-Comptable) pour ses propositions d'orientation, à Marie-Violaine PALCAU (DTN) et à Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe) pour toute l'aide apportée et le travail effectué en commun, aux trois salariées de la FFCO pour leur dévouement et à l'ensemble du Comité Directeur.

Le Trésorier présente ensuite à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. dossier AG) et précise que celui-ci présente un résultat excédentaire de 217 236,19 euros (soit 24 % de nos produits), principalement dû au caractère exceptionnel de la crise sanitaire de cette année 2020 : baisse des recettes d'environ 16 %, baisse des dépenses hors fonds dédiés d'environ 40 % et hausse des subventions ministérielles. Après avoir expliqué la répartition des principales recettes et dépenses de l'exercice 2020, le Trésorier conclut par une bonne santé à ce jour des finances de la FFCO.

Après cette présentation des finances 2020, un commentaire est formulé :

- D. ANDRE (PACA), qui passe la main après 20 ans de présidence de la ligue PACA, souhaite remercier pour l'apaisement au sein de la fédération et une situation financière assainie et tout particulièrement Nathalie MATTON pour son excellent travail au Secrétariat fédéral depuis 1988.

### **Proposition d'affectation du résultat :**

Après prise en compte de l'excédent de 217 236,19 € pour l'exercice clos le 31/12/2020 et d'un report à nouveau créditeur de 70 244,80 €, formant un total affectable de 287 480,99 €, il est proposé de :

- 1°) conformément au vote n°18 de l'AG du 21/11/2020 (résolution n°15 relative au budget prévisionnel 2021) d'affecter à un poste de projet associatif dénommé « mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire » un montant de 93 000,00 € ;
- 2°) de reporter à nouveau le reliquat, soit 194 480,99 €.

### **5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)**

M. GEOFFROY félicite l'équipe fédérale sortante, souligne que la gestion de la fédération est saine et l'équilibre financier maintenu. Il précise que cette année 2020 est atypique et que la FFCO aura le choix d'utiliser l'excédent vers les structures, mais que 2021 risque d'être également perturbée. Il ajoute que le résumé de l'état des finances de la FFCO a été parfaitement fait par le Trésorier.

Le Président remercie M. GEOFFROY pour la qualité et l'aide à la gestion de nos comptes depuis de nombreuses années.

### **6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)**

M. JANET précise qu'il a effectué un contrôle à distance avec un accès aux comptes et documents scannés. Il certifie que les comptes annuels de la FFCO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

M. JANET remercie l'équipe sortante pour le travail effectué en très bonne coopération.

Le Président remercie M. JANET pour son action efficace.

### **7. Rapport des vérificateurs aux comptes M. Rémi BAUDOT et M. Jean-Michel LEDI**

M. Rémi BAUDOT et M. Jean-Michel LEDI ont procédé à la vérification des comptes, en référence au règlement financier de la fédération. Ils précisent que malgré des échanges un peu réduits et tardifs du fait du contexte sanitaire, ils ont eu accès à l'ensemble du détail des comptes et remercient le Trésorier et le personnel FFCO.

M. BAUDOT mentionne un ajustement à faire sur la forme suite à la modification du plan comptable en 2020 (l'ancienne réglementation est notée, alors qu'elle n'existe plus).

Au vu des éléments regardés, M. BAUDOT et M. LEDI, vérificateurs aux comptes, affirment la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes et proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier pour l'exercice comptable de l'activité 2020.

Après lecture de ces rapports concernant les finances, aucune question ou remarque n'est formulée.

9h45 : Arrivée d'un représentant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, soit 24 représentants détenant 168 voix.

### **8. Votes**

**VOTE n° 2 - Rapport des comptes de l'exercice clos 2020 : 168 adoptions : adopté à l'unanimité.**

**VOTE n° 3 - Affectation du résultat : 160 adoptions, 8 rejets : adopté.**

*Après prise en compte de l'excédent de 217 236,19 € pour l'exercice clos le 31/12/2020 et d'un report à nouveau créditeur de 70 244,80 €, formant un total affectable de 287 480,99 €, il est proposé de :*

- 1°) conformément au vote n°18 de l'AG du 21/11/2020 (résolution n°15 relative au budget prévisionnel 2021) d'affecter à un poste de projet associatif dénommé « mesures d'aides financières/conséquence crise sanitaire » un montant de 93 000,00 € ;*
- 2°) de reporter à nouveau le reliquat, soit 194 480,99 €.*

**VOTE n° 4 - Election des vérificateurs aux comptes 2021.**

*Candidats : Sandrine TAISSON et Mathieu LEMERCIER.*

*168 voix pour : candidats élus à l'unanimité.*

## 9. Rapport d'activité du Secrétaire Général, Jean-Philippe STEFANINI

Le Secrétaire général présente à l'assemblée son rapport de gestion du Comité Directeur (cf. dossier AG).

Après lecture du rapport, quelques remarques sont formulées :

- *D. ANDRE (PACA) tient à remercier le Secrétaire général pour le travail accompli et lui adresse sa confiance pour l'avenir.*
- Le Secrétaire général le remercie, particulièrement pour ses 20 années de présidence de la ligue PACA.
- *M. CHARIAU (IF) remercie pour tout le travail effectué avec sérénité. Pour la nouvelle équipe à venir, il attire l'attention sur le problème des redevances sur les compétitions fédérales qui peuvent conduire à ce que les collectivités territoriales qui subventionnent considèrent que cet argent va à la FFCO, alors qu'elle est en excédent en 2020. Une réflexion est à avoir sur la présentation générale du modèle financier (excédent de la FFCO et difficulté des organisateurs à boucler les budgets).*
- Le Président répond que cela sera à la nouvelle équipe fédérale de réfléchir à un éventuel nouveau modèle financier.

## 10. Votes

**VOTE n° 5 - Rapport moral 2020 du Président : 160 adoptions, 8 abstentions : adopté.**

**VOTE n° 6 - Rapport sur la gestion du Comité Directeur 2020 : 154 adoptions, 14 abstentions : adopté.**

Interruption de l'AG de 10h23 à 10h35 : pause

## 11. Points financiers : budgets prévisionnels 2021 et 2022

Le Trésorier présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2021 révisé et le budget prévisionnel 2022 (cf. dossier AG).

- **Révision atterrissage financier 2021 :**

Le Trésorier fait part des perspectives financières au vu de l'absence de visibilité du fait de la crise sanitaire qui perdure en 2021 : manque de précisions sur bon nombre de postes, pas de visibilité sur les redevances, des incertitudes par rapport au reliquat de subventions ANS 2020 et des dépenses plus élevées prévues pour le HN. Il présente à l'assemblée la révision de l'atterrissage financier 2021.

A la suite de cette présentation, quelques remarques ou questions sont formulées :

- *P. ROBIN (NA) questionne sur la répartition des entrées des finances HN.*
- Le Trésorier précise que cette répartition est indiquée en page 98 du dossier de l'AG avec une séparation partie compétitions et partie stages.
- *O. TARDY (AURA) demande si, au regard de la crise sanitaire et des annulations qui continuent, la FFCO pourra aider certaines structures sur des déficits liés aux annulations.*
- Le Secrétaire général répond qu'il sera possible de déposer des demandes pour les structures qui ont des difficultés liées à la crise sanitaire et que des informations sont à venir prochainement.
- *M. GEOFFROY précise que l'aide apportée par la FFCO aux structures à hauteur de 93 000 € va se traduire par une perte dans l'affectation des résultats sur comptes 2021.*

- **Budget prévisionnel 2022**

Le Trésorier présente également à l'assemblée le budget prévisionnel 2022. Celui-ci se base sur une reprise de l'activité telle qu'elle était en 2019, tout en étant optimiste car notre activité se pratique en extérieur.

A la suite de cette présentation, quelques remarques ou questions sont formulées :

- *P. CAPBERN (OC) note que pour 2022, l'évènementiel représente une part importante de 150 000 €. Si O'France 2022 n'a pas lieu (pas encore attribué faute de candidats), est-il prévu de revoir le budget 2022 ?*
- Le Trésorier répond qu'un travail est fait actuellement pour qu'il y ait un O'France en 2022 et Valérie BERGER-CAPBERN précise qu'un nouvel appel à candidature vient d'être lancé avec quelques candidats potentiels. Il est nécessaire d'inciter les clubs ou structures à candidater.
- *S. DRUZETIC (IF) demande, sur les 93 000 €, quelle est la somme concernant uniquement l'affiliation.*
- Le trésorier précise que celle-ci correspond à 73 000 €.

- Le Secrétaire général souligne qu'un travail approfondi a été effectué avec le Trésorier sur le prévisionnel 2022 et que le passage de relais se fait dans d'excellentes conditions.

Après échanges, le budget prévisionnel 2022, est soumis au vote.

**VOTE n° 7 - Budget prévisionnel 2022 : 161 adoptions, 7 abstentions : adopté.**

Avant de quitter l'assemblée, M. GEOFFROY félicite le Trésorier d'avoir assuré cette mission fédérale. Il remercie également la fédération de la confiance accordée et précise qu'il reste à la disposition de la nouvelle équipe. Le Président remercie M. GEOFFROY pour la collaboration et la force de propositions de celui-ci.

## 12. Résolutions financières

Le Président informe l'assemblée que cette évolution du taux de base a été oubliée dans le dossier AG, mais que le Comité Directeur réuni la veille a choisi de proposer une évolution du taux de base, à soumettre au vote de l'Assemblée Générale.

Le Trésorier présente à l'assemblée les évolutions financières à envisager.

- **Evolution du taux de base 2023**

Le Trésorier propose une augmentation du taux de base 2023 de 6 %, dans la continuité de la décision prise pour le taux de base 2022.

Le Secrétaire général explique que cette évolution du taux de base est proposée afin de mener la politique envisagée : renforcement de la professionnalisation de la fédération, réponse aux aspects formation et accès des jeunes au Haut-Niveau, et absence de visibilité des subventions ANS futures.

A la suite de cette présentation, des remarques et questions sont formulées :

- *P. ROBIN (NA) remarque que l'argent d'une fédération doit venir des adhérents, mais aussi de partenaires privés.*
- Le Secrétaire général répond que la FFCO est bien consciente du besoin de recourir aussi aux ressources privées et travaille à la recherche de partenariats.
- *S. DRUZETIC (IF) comprend ce choix, mais difficile et risqué en cette période. Il ne sera pas facile d'augmenter les tarifs au niveau des clubs si on veut garder nos adhérents en 2022.*
- Le Secrétaire général rappelle que nos licences sont parmi les moins chères.
- *D. ANDRE (PACA) remarque que cela tombe mal dans le contexte actuel : décalage entre le recul de licences suite à la pandémie et excédent de 2020.*
- Le Secrétaire général précise que cette augmentation est pour 2023 et qu'il est nécessaire de se projeter positivement au-delà de la crise sanitaire.
- Le Président rappelle la perte de postes de CTS depuis quelques années et la masse de travail à compenser. La réforme administrative impacte les fédérations comme la nôtre, car il y a un report du travail sur les fédérations, avec accroissement et accélération sur des délais très courts. Il est nécessaire que le travail des bénévoles sur la fédération puisse être accompagné par de la professionnalisation et des salariés.
- *O. TARDY (AURA) remarque qu'il est opportun que la fédération ait les moyens pour porter des projets de développement et aider les structures locales par un soutien financier qui ne viendra pas de l'ANS.*
- MV. PALCAU (DTN) précise que c'est le sens de la réforme de la gouvernance du sport en citant l'exemple de la gestion des dossiers de subventions PSF, où une aide de 40 000 € sur 2 ans a été allouée, à charge de la FFCO par la suite.
- *P. ROBIN (NA) dit que pour une fédération, l'apport externe privé est nécessaire à hauteur de 10 à 20 %.*
- Le Président rappelle que c'est un sujet complexe avec l'historique de plusieurs partenariats depuis 20 ans, non pérennisés ou assez limités. L'environnement économique se dégrade et le partenariat est difficile à rechercher.
- *P. ROBIN (NA) questionne sur le fait que la FFCO ne soit pas présente sur le créneau Nature.*
- Le Président répond que la campagne actuelle sur les réseaux sociaux est sur ce thème d'extérieur et de sport nature de la CO.
- Le Secrétaire général ajoute que le partenariat MAIF est sur la thématique Sport Planète.

**VOTE n° 8 - Augmentation de 6 % du taux de base 2023 (7.20 €).**  
**121 adoptions, 26 rejets, 21 abstentions : adoptée.**

Passage en AG extraordinaire, le quorum des 2/3 étant présent.

### 13. Modifications du Règlement Intérieur : propositions et votes

Le Secrétaire général présente à l'assemblée les propositions de modifications du Règlement Intérieur suivantes :

➤ **Projet de clarification de l'article 29.2 - L'Assemblée Générale électorale**

« En cas d'élections, à J -60 au plus tard, le Comité procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales. »

Or l'article 10.1 des statuts précise dans son alinéa 2 « Le mandat de cette commission ne peut prendre fin qu'après le renouvellement du Comité Directeur qui l'a mise en place ».

*Proposition de modification :*

« Après son élection et au plus tard 60 jours avant la première assemblée générale devant procéder soit à une élection complémentaire conformément à l'article 8.4.1 des statuts, soit au renouvellement total du Comité Directeur suite à l'expiration de son mandat comme prévu à l'article 8.2.6 des statuts, le Comité Directeur procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales dont le mandat prendra fin après le renouvellement complet du Comité Directeur qui l'a mise en place. »

**VOTE n° 9 - Modification du Règlement Intérieur : Art. 29.2 : 168 adoptions : adoptée à l'unanimité.**

➤ **Projet de correction de l'article 38**

La représentativité des associations affiliées est basée sur le nombre de licences (~~compétition et dirigeant~~) délivrées dans les ligues jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. Les membres associés, ayant distribué des titres de participation sont rattachés à la ligue de leur domiciliation. Cette représentativité sera authentifiée par la commission de surveillance des opérations électorales à partir des fichiers des associations sportives affiliés et des membres associés.

**VOTE n° 10 - Modification du Règlement Intérieur : Art.38 : 164 adoptions, 4 abstentions : adoptée.**

### 14. Modifications du Règlement Financier : proposition et vote

Le Secrétaire général présente à l'assemblée la proposition de modifications du Règlement Financier suivante :

➤ **Annexe 4, relative au Haut Niveau**

**Proposition de modification de l'annexe relative aux frais de déplacement du haut-niveau :**

« Les frais de déplacement des athlètes de haut niveau sont actuellement basés sur la règle suivante : tarif applicable pour le véhicule personnel : 0,10€/km pour 1 sportif - 0,15€/km pour 2 sportifs - 0,20€/km pour 3 sportifs - 0,25€/km pour 4 sportifs ».

L'Agence Nationale du Sport a modifié les règles d'attribution des aides personnalisées en début d'année pour 2021. Désormais les frais liés à la préparation sportive individuelle complémentaire (stages personnels) doivent être budgétés et remboursés selon le règlement financier fédéral. La grille des remboursements des frais de déplacement du haut niveau a été établie depuis au moins 3 olympiades pour les déplacements sur les week-ends haut niveau et stages fédéraux.

Cette grille n'est pas adaptée pour des déplacements individuels de nos meilleurs SHN. De plus, depuis plusieurs années, contrairement à la période où elle a été mise en place, tous les déplacements en groupe ou en équipe de France sont organisés par les CTS en charge des actions des différents collectifs. L'objectif est d'optimiser le coût et de favoriser le développement durable lors de chaque déplacement. De même, la location d'un véhicule n'est pas toujours intéressante financièrement selon le déplacement, ni faisable (selon l'éloignement entre le domicile le lieu de la location).

*Proposition de modification :*

« Pour les déplacements des sportifs des groupes France, organisés par la direction technique nationale (en tenant compte du coût prévisionnel du déplacement, de l'opportunité de location d'un véhicule et des possibilités de co-voiturage d'autres sportifs des groupes France), en cas d'utilisation d'une voiture personnelle d'un sportif d'un groupe France, le remboursement des frais de déplacement se fera selon le forfait de 0,25 € du km parcouru.

En cas d'utilisation de sa voiture personnelle pour un déplacement haut niveau cumulé avec un déplacement pour convenance personnelle sans co-voiturage ou co-voiturage limité, le barème existant reste applicable.»

**VOTE n° 11 - Modification du Règlement Financier : Annexe 4, relative au Haut Niveau.**

161 adoptions, 7 abstentions : adoptée.

## 15. Questions des Ligues

Le Secrétaire général informe l'assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires de l'AG trois questions de la Ligue Occitanie.

Une réponse, élaborée par le Comité directeur, va être apportée à ces questions.

### • Ligue Occitanie

**1. Dans un contexte de reprise des compétitions avec maintien de restrictions sanitaires, le site FFCO pourrait-il être doté, pour sa partie inscriptions aux courses, d'un logiciel de prise d'horaires à l'avance, ce qui permettrait à chaque participant de ne venir que pour son heure de départ, répartissant et limitant ainsi l'affluence ?**

- *FFCO : A l'heure actuelle le chantier du nouveau site web est à l'arrêt. Nous n'avons pas encore de visibilité sur le calendrier de développement. Par contre, nous constatons qu'il existe dans plusieurs ligues (BR, NA, PZ) des systèmes correspondant à votre besoin. Ne serait-il pas possible de convenir d'une mutualisation de telles applications ?*

**2. Le principe de 2 CN pédestres différenciés, d'une part « forêt », et d'autre part « urbain » ou « sprint », avait déjà recueilli un consensus assez favorable lors de la Conférence des Présidents de Ligues 2019. Pour quand la FFCO a-t-elle prévu de mettre en place cette évolution ?**

- *FFCO : Un travail d'analyse plus approfondi doit être accompli sur le sujet. En 2019 sur 202 courses pédestres au CN, seules 48 étaient des sprints. En 2018, le chiffre était de 64 sur 238. Nous devons donc nous assurer que la construction d'un CN spécifique Sprint donnera des résultats pertinents différents de ceux obtenus en cas d'inclusion des courses Sprint dans le CN généraliste. De plus, il va nous falloir valider le point de départ. Un CN fictif construit à partir des résultats sprint 2019, le CN actuel, dont la valeur est assez artificielle du fait de l'arrêt des compétitions depuis Mars 2020. C'est un chantier pour la prochaine commission Pratiques Sportives.*

**3. Règles de montées/descentes du CFC**

▪ **Les critères « administratifs » pour établir la liste des qualifiés aux différentes divisions du CFC ne pourraient-ils être vérifiés plus tôt, de façon à ce que cette liste des clubs qualifiés pour l'année suivante soit publiée juste après validation des résultats du CFC, et complétée au nombre d'équipes prévu de chaque division (soit 30, 45 et 55 pour les Nationale 1, 2 et 3 respectivement). Seulement en cas de désistement ultérieur d'un club, la division concernée restera incomplète.**

- *FFCO : Parmi les critères figurent des critères relatifs aux écoles de CO qui, si ils étaient évalués au moment du CFC (mois de mai) seraient représentatifs de l'année scolaire précédente et non pas de l'année en cours. Nous aurions donc lors du CFC suivant deux ans de décalage concernant la situation du club vis-à-vis de ce critère.*

*Le non remplacement des équipes qui descendent sur des critères administratifs nous semble lui privilégier le caractère sportif que vous mettez en avant dans la deuxième partie de votre question.*

▪ **Par ailleurs, lorsque le club organisateur ne participe pas, nous proposons que sa place pour l'année suivante soit réservée non plus en réduisant de 1 le nombre de montées de la division inférieure, mais en augmentant de 1 le nombre de descentes de la division concernée, ce qui serait beaucoup plus logique, puisque c'est celle-ci qui est rendue « plus facile » par l'absence du club organisateur.**

- *FFCO : Ce point de vue se défend et il appartiendra à la commission Pratiques Sportives de se saisir du sujet dans la réflexion qu'elle aura à mener sur les règles relatives à l'organisation du CFC en intégrant les conséquences des 2 années d'annulation du CFC.*

## • Remarques diverses suite aux questions/réponses des Ligues

- *JP. CALANDOT (NM) remarque que nous sommes très régulièrement sollicités au titre du sport-santé par le CROS ou la DRAJES. Qu'en est-il d'une éventuelle labellisation de la FFCO au titre du sport-santé ?*
- FFCO : Le Président répond qu'une candidate pour la prochaine olympiade doit porter cette thématique.
- *D. ANDRE (PACA) propose que, pour un CN urbain, si le problème est le nombre de courses, de faire glisser sur une période plus longue, deux ans par exemple.*
- FFCO : P. MERINO informe que ce sera une piste de réflexion, car c'est déjà le cas pour la CO à VTT.  
T.VERMEERSCH précise que cela a déjà été testé pour la CO à Ski vers 2008 : c'était correct pour les adultes, mais la durée était trop longue pour les - de 20 ans car leur CN change vite.
- *P. DELENNE (PACA) questionne sur l'annulation du CFC 2021 pour savoir s'il n'y avait vraiment pas de possibilité de report.*
- *O. TARDY (AURA) répond que c'était une co-organisation et qu'un report 2021 à l'automne était très compliqué à envisager. Il souligne que face à la situation de deux reports, c'était très difficile de maintenir la motivation des équipes locales et le risque financier était trop important.*

## **16. Intervention d'Alexandra DERVILLEZ, Présidente de la Ligue Calédonienne**

Le Président donne la parole à Alexandra DERVILLEZ, Présidente de la Ligue Calédonienne nouvellement créée. Alexandra DERVILLEZ explique que cette nouvelle ligue regroupe quatre clubs de Nouvelle-Calédonie avec des compétitions et des événements inter-clubs attractifs qui attirent beaucoup de coureurs pour un petit territoire comme la Nouvelle-Calédonie. Elle souhaite que la création de la ligue permette de structurer l'activité et de médiatiser davantage la course d'orientation : toucher un plus large public, notamment les scolaires, faire évoluer la formation, et valoriser les beaux terrains variés. La Nouvelle-Calédonie est actuellement touchée par la pandémie du Covid et les frontières sont fermées, mais elle annonce que des projets pour 2022 se mettent en place et invite à se rendre sur leur territoire.

**17. Date à retenir : l'Assemblée Générale ordinaire sur l'exercice 2021** est prévue le 19 mars 2022.

Le Président clôture l'Assemblée Générale ordinaire et ouvre l'Assemblée Générale électorale à 12h00.

## **18. Ouverture de l'Assemblée Générale électorale**

### • **Election du Comité directeur**

Le Président rappelle les règles de composition du Comité directeur :

#### **Art. 8.2 - Composition, fonctionnement, élections**

1. La fédération est administrée par un Comité directeur constitué de vingt-et-un membres.
2. Sur ces vingt-et-un membres, la représentation de chacun des deux sexes au sein du Comité directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est élu.
3. a. Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur.  
b. Un sportif de haut-niveau élu siègera au sein du Comité directeur.
4. Les membres associés, définis par l'article L. 131-3 du code du Sport, peuvent siéger au Comité directeur sur invitation du Président avec voix consultative.

Pour mémoire, Article L131-8 du Code du Sport : Lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garantie dans les instances dirigeantes une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe.

Soit 8 sièges pour le Comité Directeur et 3 sièges pour le Bureau Directeur.

### **Présentation des candidats**

De 12h00 à 12h45, les candidats sont invités à présenter leur candidature oralement à l'assemblée, avec un temps limité à 90s par candidat.

Interruption de l'Assemblée Générale de 12h45 à 14h00 : pause.

## A 14h00, reprise de l'Assemblée Générale électorale.

Arrivée d'un représentant de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, soit 25 représentants détenant 176 voix.

Le Président rappelle les modalités de vote des élections du Comité directeur :

« Les membres du Comité directeur sont élus, par l'Assemblée générale, au titre des licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé. L'élection d'un membre du Comité directeur se fait au scrutin uninominal à deux tours. Le vote se déroule à bulletin secret. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées au premier tour ou la majorité relative au second tour, en obtenant toutefois au moins le tiers des voix exprimées. Les bulletins blancs ou nuls sont exclus. »

### **VOTE n° 12 - 1<sup>er</sup> Tour des élections du Comité directeur**

BERGER-CAPBERN Valérie	152	Elue	BAUDOT Rémi	161	Elu
BRET Dominique	176	Elue	BOEHM Yves	168	Elu
BROUTE Sylvine	158	Elue	CLEMENT-AGONI Benjamin	168	Elu
BURBAUD Chantal	176	Elue	DAHY Bernard	146	Elu
DEVILLE Nelly	174	Elue	DELENNE Pierre	164	Elu
DODIN Céline (HN)	176	Elue	ETIENNE Dominique	152	Elu
MARCHESIN Sylvie	174	Elue	FREY Vincent	144	Elu
			LAPERGUE Fabrice	122	Elu
			LE COZ Joël	143	Elu
			MERINO Pierrick	168	Elu
			POËDRAS Daniel	153	Elu
			POULAIN Joël (médecin)	168	Elu
			STEFANINI Jean-Philippe	169	Elu
			VERMEERSCH Thierry	113	Non élu

Le Président félicite les nouveaux élus du Comité directeur fédéral pour la prochaine olympiade et remercie Thierry VERMEERSCH, non élu, pour tout son investissement au sein de la fédération.

### • **Election du nouveau Président de la FFCO**

Le nouveau Comité directeur élu se retire pour désigner un président : *Le Nouveau Comité directeur propose la candidature de Jean-Philippe STEFANINI à la Présidence de la FFCO.*

### **VOTE 13 - 168 pour et 8 contre : Jean-Philippe STEFANINI est élu Président de la Fédération.**

M. EDIAR, ancien Président, félicite le nouveau Président et lui souhaite tous ses vœux de succès dans sa nouvelle mission.

Jean-Philippe STEFANINI, nouveau Président, remercie sincèrement toutes les personnes, qui ne se sont pas représentées ou non élues, pour le travail effectué lors de leur mandat et particulièrement Michel EDIAR pour ses trois olympiades au service de la FFCO (1 mandat de Trésorier + 2 mandats de Président). Il tient aussi à remercier l'ensemble de l'équipe fédérale qui s'est réunie pour élaborer le nouveau projet fédéral.

### • **Motion du nouveau Comité Directeur : Election de Membres d'honneur**

Avant de clore cette Assemblée Générale, le Président, Jean-Philippe STEFANINI, propose la nomination de deux nouveaux membres d'honneur, Michel EDIAR et Sandrine TAISSON, qui ont effectué plus de deux mandats.

Proposition du Comité directeur de nommer Michel EDIAR et Sandrine TAISSON, membres d'honneur.

### **VOTE 14 - 168 pour et 8 abstentions : adoptée.**

Le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 14h45.

Michel EDIAR  
Président sortant

Jean-Philippe STEFANINI  
Président

Marie-Claudine PERRIN  
Secrétaire de séance